

La technicothèque **EQUIP'SENIOR**, est un dispositif favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Il est financé par la conférence des financeurs de la prévention et la perte d'autonomie de l'Aude (CFPPA) et piloté par l'association des paralysés de France.

### Une équipe vous accompagne

Une ergothérapeute et une conseillère en économie sociale et familiale seront à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans la mise en place des aides techniques.

**Vous avez besoin de renseignements ou souhaitez faire appel aux services de la technicothèque EQUIP'SENIOR ?**



**NOUS CONTACTER**

06 78 49 56 56

technicotheque.savs-  
carcassonne@apf.asso.fr

ZI LA BOURIETTE  
40 ALLÉE GUTENBERG  
11000 CARCASSONNE

Ne pas jeter sur la voie publique



**moisenior**  
bien vieillir dans l'Aude

Diagnostic, conseil et accompagnement...

**EQUIP'SENIOR,**

la technicothèque  
financée par la CFPPA



**POUR MIEUX VIVRE  
CHEZ SOI  
AU QUOTIDIEN**



Autonomie des seniors | **Aude**  
Conférence des financeurs

# EQUIP'SENIOR, la technicothèque financée par la CFPPA

## De quoi s'agit-il ?

EQUIP'SENIOR est une équipe de professionnels qui accompagne les seniors lorsque la perte d'autonomie survient et leur permet, grâce à l'installation d'**aides matérielles**, de **continuer à vivre chez eux**. Elle permet d'acquérir rapidement et de façon simplifiée des **aides techniques** qui changent la vie ! Barre d'appui, déambulateur, chaise de douche, loupe électronique, etc. **Les professionnels évaluent les besoins directement au domicile des seniors.**

## Qui peut en bénéficier ?

C'est pour moi si...

J'ai 60 ans ou plus et si je suis :

- Bénéficiaire de l'aide personnalisée d'autonomie **GIR\* 1 à GIR\* 4** ..... OU .....
  - Eligible à la prestation de compensation du handicap par la Maison départementale des personnes handicapées
- Reconnue selon le **GIR\* 5 ou 6** par les caisses de retraite

## Comment Equip'Senior intervient ?

### 1 - L'ORIENTATION

**i** EQUIP'SENIOR intervient à votre domicile :

- À la demande du **Département**, dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie
- À la demande de la **Maison départementale des personnes handicapées**, dans le cadre de la prestation de compensation au handicap
- À la demande des **caisses de retraite** qui adhèrent à ce dispositif

\*GIR = niveau de la perte d'autonomie d'une personne âgée



### 2 - L'ÉVALUATION

En présence (ou non) de l'aidant familial ou d'un proche, l'ergothérapeute évalue à domicile vos besoins et vous **préconise les aides techniques** adaptées en fonction de votre situation de dépendance. Elle peut aussi vous donner des conseils d'aménagement de votre domicile : supprimer vos tapis de sol, déplacer les meubles encombrants qui se trouvent sur votre passage, etc.



### 3 - LE DÉPLOIEMENT

La technicothèque EQUIP'SENIOR se charge de **commander** le matériel chez le fournisseur de votre choix et vous accompagne dans la prise en main du matériel. EQUIP'SENIOR peut aussi vous proposer des **aides techniques en prêt** afin de s'assurer que le matériel est adapté à votre besoin.



### 4 - LE FINANCEMENT

des aides techniques

La conseillère en économie sociale et familiale vous accompagne dans la recherche de financements auprès de l'APA, des caisses de retraite, mutuelles, sécurité sociale... pour **réduire au maximum votre reste à charge**. En fonction de votre situation, il est possible que vous n'ayez rien à régler.

EQUIP'SENIOR est un service gratuit pour l'usager. C'est la **conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie** (CFPPA) qui assure la prise en charge de l'intervention.



### 5 - LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Comment se déroule le financement des aides techniques ?

Le coût du matériel dépendra de votre GIR et de votre taux de participation à l'APA.

Equip'Senior évaluera votre situation...

Deux options sont possibles :

- **Option 1** - Vous n'avez rien à payer, la conseillère en économie sociale et familiale se charge de récupérer les participations auprès des financeurs et vous transmet la facture acquittée.
- **Option 2** - Après participation des financeurs vous avez un reste à charge. La conseillère en économie sociale et familiale vous transmet un plan de financement pour finaliser le règlement. A sa réception, la facture acquittée vous sera transmise.

### Le saviez-vous ?

Pas besoin de faire l'**avance des frais**... C'est la technicothèque EQUIP'SENIOR qui paye directement au fournisseur le matériel.

Vous pouvez aussi acheter du **matériel d'occasion** et ainsi favoriser l'**économie circulaire**. Pour l'achat de matériel d'occasion, le financement sera étudié seulement pour le coût de la remise en état, quelque soit votre GIR, votre plan d'aide et votre taux de participation de l'APA. Cette aide n'est pas récupérable sur la succession.

